

Soutien psychologique : Numéro d'alerte et accompagnement individuel

Les enjeux

- **Mettre en place ou renforcer la démarche interne de Qualité de Vie au Travail** en proposant aux salariés conseil et soutien psychosocial dans ce qui peut être source de stress professionnel et/ou personnel
- **Apporter aux salariés de réelles ressources** dans une logique de prévention du stress qui favorise le bien-être et l'accomplissement professionnel
- **Effectuer une première prise en charge du stress des salariés** dans la gestion d'éventuelles crises ponctuelles
- **Aider les salariés à mieux vivre certaines situations professionnelles ou personnelles** et/ou apaiser les tensions et les conflits au travail

LES BÉNÉFICES POUR LE COLLECTIF DE TRAVAIL

- → Une prise en charge très rapide des situations à risque
- → Un conseil pour résoudre les situations délicates impliquant les encadrants
- → Des actions de résolution des situations de stress professionnel ou personnel
- → Deux méthodes complémentaires : le N° d'alerte et le Programme d'accompagnement individuel (PAI)
- → Un outil de gestion de crise ou de prévention des Risques Psychosociaux
- → Un outil de veille psychologique et organisationnelle
- → Des psychologues formés à la prise en charge de la crise suicidaire

Soutien psychologique : Numéro d'alerte et accompagnement individuel

AGIR AU PLUS PRÈS DES SALARIÉS

Le Numéro d'alerte

Un Numéro d'alerte est mis à la disposition de tous les salariés de l'entreprise 24h/24, 7j/7. Une conversation téléphonique avec un psychologue permet aux salariés de se confier sur toute situation.

Le Programme d'accompagnement individuel (PAI)

Le Programme d'accompagnement individuel intervient en complément du Numéro d'alerte et permet de prendre en charge les personnes qui auront besoin d'un soutien plus spécifique ou approfondi. Il apporte des réponses à des problématiques variées dont la cause est issue ou non de l'environnement de travail.

Tous nos intervenants sont des psychologues soumis au secret professionnel et formés spécifiquement à l'évaluation de l'urgence et de la gravité de la situation d'un appelant.

MÉTHODOLOGIE

Mise en place

- Réunion de cadrage et lancement du dispositif en présence des représentants du personnel
- Identification et prise de contact avec les acteurs de la prévention et de la santé de l'entreprise
- Validation des supports et du planning de déploiement

Séances

- Un Numéro d'alerte disponible 24h/24, 7j/7 avec un accès direct à un psychologue
- Dans le cadre du PAI, appels sur demande du salarié concerné
- Un PAI comprend un entretien d'orientation téléphonique et 5 séances d'accompagnement psychologique
- L'expert est choisi en fonction de sa localisation; à proximité du lieu de travail/ domicile du salarié

Reporting garantissant l'anonymat

- Présentation d'un rapport mensuel (N° d'alerte) ou trimestriel (PAI) de la fréquentation du dispositif
- Possibilité de présenter un rapport qualitatif identifiant les principaux facteurs de risques qui génèrent le plus de stress et de proposer des pistes d'actions adaptées